

Déclaration environnementale 2020 - données mises à jour 2019



Prendre en main
la gestion d'un site pollué,
c'est lui donner de la valeur

Préambule

Depuis 2003, SPAQUE s'est inscrite dans une démarche de management de la qualité et de l'environnement conformément aux normes ISO 9001 et ISO 14001.

Deux ans plus tard, l'ensemble des activités de SPAQUE ont été intégrées dans une nouvelle démarche environnementale selon le règlement européen EMAS 761/2001 et ensuite EMAS 1221/2009.

En 2017, SPAQUE effectue une révision complète de son approche du management de la Qualité et de l'Environnement afin de préparer la certification de l'entreprise conformément aux normes ISO 9001 et 14001 version 2015.

En application de ces normes et règlement, chaque année, SPAQUE recourt à un organisme externe en vue de confirmer les certifications et de valider la déclaration environnementale.

L'année 2019 a été très intense pour la SPAQUE. En effet, l'ensemble du personnel a été mis à contribution pour élaborer un outil indispensable à la bonne gestion d'une entreprise moderne : son Plan stratégique. Un plan qui repose sur le nouveau contrat de gestion. Parallèlement, l'entreprise a été structurellement réorganisée afin de pouvoir répondre efficacement aux défis du Contrat de gestion.

2019 fut aussi l'occasion de préparer et organiser le déménagement de la SPAQUE vers ses nouveaux locaux de l'avenue Maurice Destenay où elle rejoint les autres outils économiques wallons : la SRIW, la SOWALFIN et la SOGEPA.

Mission

Notre cadre de vie est essentiel pour tous : grâce à une gestion raisonnée et innovante de sa pollution, nous sommes un acteur-clé de sa préservation environnementale et de sa revalorisation économique.

Cadre de vie

Notre intervention se situe au niveau des sols, sous-sols, eaux de surface, nappes aquifères, air dont la pollution impacte la santé de l'homme et les ressources naturelles.

Tous

Nous et les générations futures. Ici et ailleurs (la pollution, les écosystèmes, ... n'ont pas de frontières). Nous œuvrons au service de l'intérêt général et notre action s'inscrit dans un esprit de développement durable.



Gestion raisonnée

Réhabilitation sur mesure :

Après les indispensables investigations et analyses scientifiques (économique, technique et urbanistique), SPAQUE réalise les travaux de réhabilitation :

- en fonction de la nature des pollutions,
- en fonction des affectations potentielles des sites ou du projet défini du site,
- en suivant une approche intégrée, c'est-à-dire en conciliant les différents enjeux dans une perspective globale grâce à une équipe multidisciplinaire et composée de femmes et d'hommes, experts les plus pointus dans les domaines du sol, de l'air, de l'eau, de la santé, de l'énergie et d'autres disciplines complémentaires.

Innovante

Nous étudions, élaborons et testons de nouvelles méthodes de gestion de la pollution, de nouvelles normes,...

Nous participons ainsi à l'amélioration des connaissances, que nous partageons en outre en dehors de SPAQUE au niveau national et international pour faire évoluer globalement l'approche en matière de dépollution, la législation wallonne,...

Un acteur-clé

Nos interventions se réalisent en partenariat avec différents acteurs mais nous sommes indépendants dans nos choix d'actions et de décisions, guidées par notre expertise scientifique, opérationnelle et notre mission. SPAQUE est un acteur-clé car elle peut se targuer d'une approche éprouvée.

SPAQUE est aussi le seul acteur qui regroupe un aussi large éventail de compétences transversales lui permettant de développer une approche intégrée de la gestion des projets les plus complexes



Préservation environnementale

Eviter la propagation des pollutions confirmées, investir dans les énergies renouvelables, participer à une bonne gestion de notre environnement* en stimulant l'utilisation de terrains, immeubles et friches débarrassés des entraves à une nouvelle vie.

Revalorisation économique

Stimuler l'activité économique en Wallonie en réalisant des travaux de réhabilitation adaptés à une revalorisation économique immédiate, en y intégrant, le cas échéant, la construction de nouvelles infrastructures

Vision de SPAQUE

« Les experts de SPAQUE à vos côtés : un atout décisif pour la réussite de votre projet de valorisation d'un site pollué ou potentiellement pollué ».

SPAQUE souhaite être reconnue comme opérateur de référence pour sa valeur ajoutée en termes d'expertise en matière de sols pollués ou potentiellement pollués, mais aussi en termes d'accompagnateur de projets.

Elle peut intervenir, en outre, en tant qu'assainisseur ou prestataire d'un service « à la carte », complémentairement à son rôle de coordinateur, facilitateur.



Valeurs de SPAQUE

Les valeurs de SPAQUE sont importantes à défendre et appliquer pour relever ses défis :

Efficienne

Nous atteignons nos objectifs de manière performante, en optimisant l'utilisation des ressources internes et externes et en faisant preuve de proactivité et d'innovation.

Cohésion

Nous atteignons un objectif commun, grâce à un état d'esprit constructif et solidaire, en conjuguant les talents et l'intelligence de tous.

Intégrité

Nous agissons en toutes circonstances avec cohérence, probité et dans le respect de chacun.

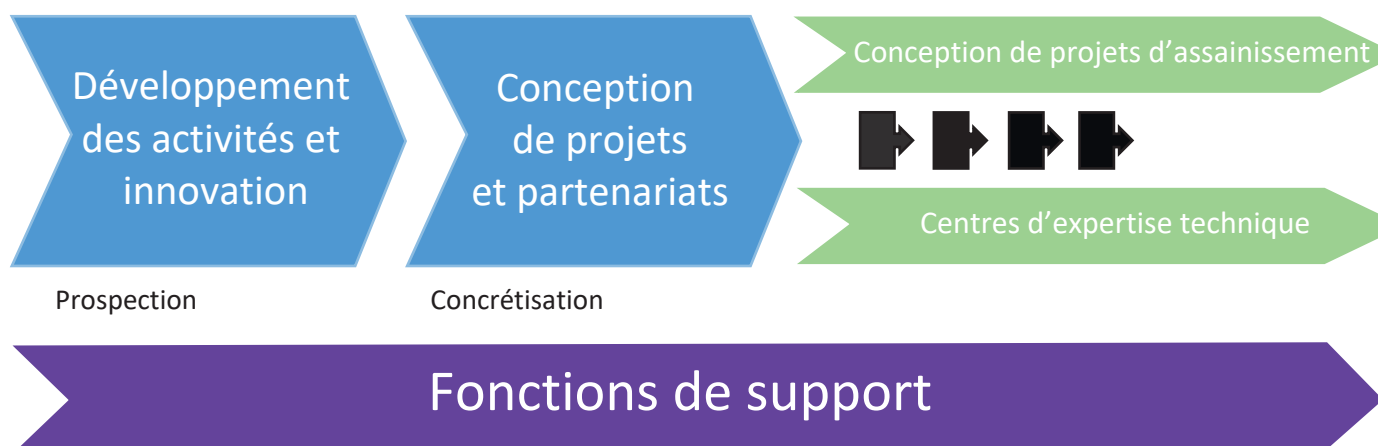
Qualité

Nous accomplissons notre travail avec rigueur et professionnalisme.



Structure organisationnelle interne adaptée

Mi-2019, SPAQUE a implémenté une nouvelle structure organisationnelle lui permettant de relever ses défis et faire face à ses enjeux :



Notons que les activités concernées par les Systèmes de Management sont celles relatives à l'ensemble des métiers de SPAQUE.

Les activités opérationnelles sont les activités d'inventaire, de surveillance environnementale, d'études d'orientation, de caractérisation et d'études combinées, de mise en œuvre d'assainissement et de réhabilitations de sites potentiellement pollués, d'expertise et de sensibilisations et d'informations en matière environnement (CODE NACE 2008 38 & 39).

La société est composée de 81 collaborateurs répartis dans trois directions :

Directions stratégiques opérationnelles, opérations et support.

Organisation de la Société SPAQUE en terme de SMQE

Comité de direction

- Définir les politiques qualités et environnement, arrêter, approuver et vérifier les objectifs stratégiques et environnementaux et indicateurs s'y rapportant, s'assurer qu'ils sont compatibles avec l'orientation stratégique et le contexte de l'organisme;
- Présider les revues de direction (Direction générale ou son mandataire);
- Approuver la déclaration environnementale;
- S'assurer de la circulation de l'information au sein de l'entreprise et vers l'extérieur en matière de Qualité et d'Environnement;
- Assurer la communication des décisions prises à l'ensemble du personnel, communiquer sur l'importance de disposer d'un système de management environnemental efficace et de se conformer aux exigences liées à ce système;
- S'assurer que les ressources requises pour le système de management environnemental sont disponibles.

Responsable d'équipe

- Contrôler la mise en œuvre et gérer et veiller à la mise à jour du système de management de la qualité et de l'environnement au sein de l'entreprise;
- Assumer la responsabilité de l'efficacité du système de management environnemental;
- Veiller à ce que le système de management environnemental atteigne les résultats attendus;
- Promouvoir l'amélioration continue;
- Préparer la revue de direction, en rédiger le compte rendu;
- Assurer le suivi du rapport d'audit externe.

Gestionnaire Excellence opérationnelle

- S'assurer que les exigences liées au système de management environnemental sont intégrées aux processus métiers de l'organisme;
- Orienter et soutenir les personnes pour qu'elles contribuent à l'efficacité du système de management environnemental;
- Coordonner et diffuser la déclaration environnementale;
- Analyser les opérations, les activités, les processus internes avec une attention particulière à la transversalité, aux interactions et synergies possibles. Sur base de l'analyse effectuée, challenger les collaborateurs afin d'améliorer la performance globale de l'entreprise;
- En collaboration avec les services, identifier des opportunités d'optimisation et accompagner les collaborateurs dans l'implémentation avec comme objectif de diminuer les coûts et améliorer la qualité;
- Conduire une culture de l'amélioration continue et agir comme agent de changement pour les différents services de l'entreprise;
- Monter en compétences les collaborateurs sur la démarche processus (outils et méthodes : Sipoc, Raci,...);
- Sur base des analyses de l'auditeur interne, être en support des collaborateurs dans l'élaboration et l'implémentation des plans d'actions.

Auditeur Qualité et/ou Environnement

- Planifier, préparer et participer aux audits externes;
- Proposer le calendrier des audits internes;
- Elaborer les questions d'audits;
- Réaliser les audits internes;
- Rédiger les rapports d'audits internes.

La politique environnementale

SPAQUE s'inscrit pleinement dans une politique de respect de la législation et d'amélioration continue de l'environnement.

Dans cette perspective, SPAQUE s'engage à :

- A limiter les impacts environnementaux de ses activités en termes d'émissions de gaz à effet de serre;
- A privilégier, dans le respect des législations en vigueur, les sous-traitants démontrant une volonté réelle de s'engager dans une recherche permanente d'une réduction de l'impact de leurs activités sur l'environnement;
- A favoriser le recyclage et la valorisation des matériaux par site;
- A investir dans l'énergie renouvelable;
- A mettre en place les mesures les plus adéquates pour prévenir les impacts environnementaux accidentels et protéger au mieux l'environnement.

Nous insistons pour que le critère environnemental soit considéré à chaque étape de la réalisation des services de SPAQUE mais qu'il soit aussi privilégié en tenant compte du principe de proportionnalité entre l'impact raisonnable de l'objectif poursuivi et les moyens à mettre en œuvre.

Afin d'atteindre ces objectifs de manière efficace, nous nous sommes engagé à mettre en œuvre un Système de Management Environnemental et d'audit qui rencontre les exigences d'EMAS III n° CE 1221/2009.

Le Comité de Direction

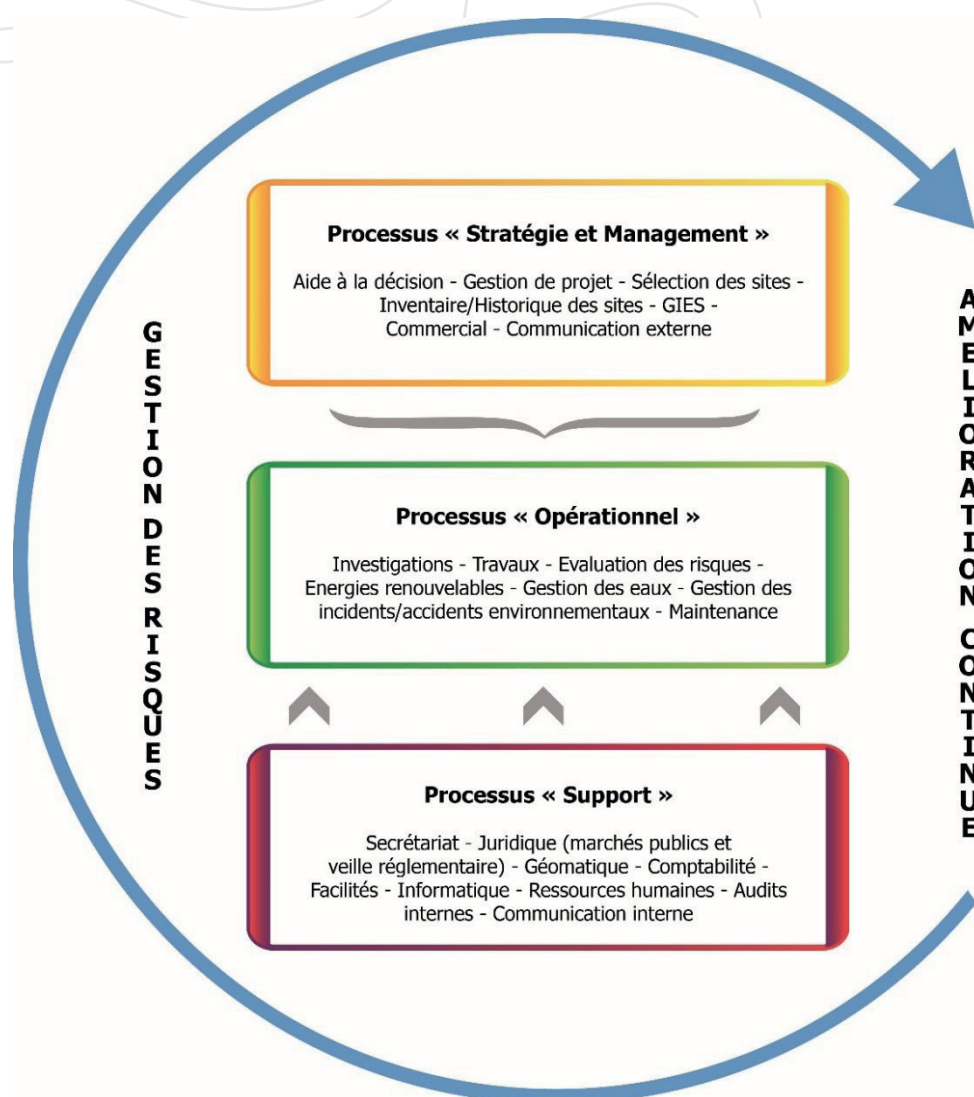
Le système

Le Système de Management Environnemental (SME) est étroitement lié au Système de Management de la Qualité (SMQ) ; c'est pourquoi, et pour de très nombreux aspects, SPAQUE s'y réfère par le vocable Système Qualité Environnement (SMQE).

Le Système de Management Environnemental est un outil de référence au sein de l'entreprise en vue de maîtriser, dans une optique de réduction, l'impact de l'ensemble des activités sur l'environnement.

Les composantes du système assurent à tous les niveaux de la société l'amélioration continue des performances et l'information préalable.

Cartographie des processus



Les processus supports, communs à la qualité et à l'environnement, organisent, dans le respect des impositions du règlement EMAS et des normes ISO 9001 et 14001, les services utiles à la réalisation de nos activités.

A titre d'exemple, l'on peut citer les services Juridique, Informatique, financiers mais aussi la gestion des ressources humaines, la tenue des Revues de Direction ainsi que l'organisation des audits internes.

La mise en œuvre du système de management de la qualité et de l'environnement est la suivante :

Au moins une fois par an, les performances environnementales sont présentées en Revue de Direction.

Le système mis en place favorise aussi les propositions internes d'amélioration et permet, s'il échet, de traiter spécifiquement les cas de plaintes internes et externes.

Pour ce faire, le processus décisionnel, orientant la stratégie d'entreprise, répond à ce type de situation.

Dans le cadre de la gestion de projet-site, un groupe de travail dénommé le GSRA (Groupe Stratégies de Réhabilitations et d'Aménagements) se réunit mensuellement.

L'intervention du GSRA est prévue à la suite des principales étapes des processus opérationnels. Le GSRA valide chacune de ces étapes et permet de définir quelles actions mettre en œuvre.

Une information complète sur les activités de SPAQUE est disponible dans le rapport annuel.

Les impacts sur l'environnement

Une analyse environnementale des activités de SPAQUE a permis d'identifier celles qui ont un impact environnemental. Le respect de la législation a également été considéré.

Les impacts environnementaux indirects comprennent les impacts liés aux prestataires externes. Les impacts environnementaux liés aux prestataires externes sont maîtrisés en grande partie par l'inclusion de clauses environnementales issues de l'analyse dans les cahiers spéciaux des charge des marchés publics.

A. Un premier registre standard a été élaboré pour les opérations relatives :

- Aux investigations des sols permettant de déterminer ou non l'intérêt de poursuivre des investigations plus complexes, de fixer les meilleures méthodes de réhabilitation tenant compte d'un coût raisonnable par rapport à l'objectif poursuivi;
- A la surveillance environnementale (contrôles visuels et par des campagnes d'analyses de l'évolution d'un site).

Pour ce qui est des travaux et considérant leur spécificité, un registre spécifique est d'application.

Chaque registre intègre les actions séquentielles présentes dans les diverses phases de la réalisation des activités techniques et leur possible impact sur l'environnement.

Avant chaque étape, le gestionnaire vérifie les aspects pertinents dudit registre en fonction des travaux et actions envisagés et indique, s'il y a lieu, d'en faire mention dans le cahier spécial des charges. Il doit attirer l'attention des exécutants sur les risques d'impacts environnementaux et sur l'obligation qu'ils ont de mettre tout en œuvre pour les supprimer, voire les limiter.

Pendant toute la durée du chantier, le gestionnaire vérifie si les impositions du cahier spécial des charges ainsi que les obligations réglementaires sont bien respectées.

Après réalisation, le Responsable d'équipe et le gestionnaire se réunissent pour identifier la présence éventuelle d'impacts environnementaux non détectés a priori. Lorsque de nouveaux impacts environnementaux sont identifiés, le registre type est complété. De plus, une fois par an, le Responsable d'équipe et les gestionnaires examinent conjointement les registres types et les adaptent si nécessaire.

S'il s'avère que des impacts significatifs sur l'environnement sont mis en évidence en application de ces systèmes de registres, des objectifs opérationnels et spécifiques au projet sont arrêtés.

B. Pour les autres activités de SPAQUE, soit la maintenance et l'activité de bureau, elles ont été répertoriées et reprises dans un registre aux fins d'être également évaluées en termes d'impact sur l'environnement.

La méthode utilisée est une évaluation chiffrée en tenant compte de la gravité de l'occurrence et de la maîtrise (GOM).

Enfin, les objectifs environnementaux liés aux impacts significatifs de l'activité de bureau ont été atteints. Néanmoins, au titre d'outils de contrôle, les indicateurs sont toujours relevés. La consommation de papier et la consommation d'électricité font l'objet d'un suivi régulier en vue de prendre d'éventuelles dispositions correctrices en cas de dépassement des valeurs retenues après clôture des objectifs. Elles sont également englobées dans le calcul du GES.

Les performances environnementales de l'entreprise ne pourraient être atteintes sans l'expérience et la compétence de l'ensemble des collaborateurs de SPAQUE aidés en cela par un système de management de la qualité intégré au système de management environnemental.

Des activités n'ayant pas d'impact direct sur l'environnement

A titre d'exemple, l'on peut citer la gestion administrative des participations qui a été évaluée comme n'ayant pas d'impact sur l'environnement.

Enfin, SPAQUE tient à jour, via la consultance, une veille réglementaire qui informe de manière spécifique chacun des collaborateurs de la société susceptible d'être intéressé par l'impact d'une législation en gestation et ce, dès les prémisses de son élaboration. De cette façon, les techniciens peuvent anticiper les obligations et préparer leur insertion dans les futurs cahiers de charges et documents contractuels afin de moduler leurs actions conformément aux choix du législateur.

Domaines environnementaux analysés suivis par un indicateur de performance opérationnelle :

Déchets :

Une procédure existe au siège social, sur les chantiers et sur les sites en maintenance concernant le tri des déchets. Il n'y a pas d'indicateurs de performance chiffrés relatifs à cette procédure.

Pour le siège social de l'entreprise, SPAQUE étant locataire du bâtiment et les déchets étant gérés de manière commune pour l'ensemble du bâtiment, il est compliqué de connaître les déchets produits par l'entreprise. Suite au déménagement des locaux, nous espérons pouvoir ajouter cet indicateur prochainement.

Pour les sites gérés par SPAQUE (maintenance et post-gestion), il a été considéré que les déchets générés par SPAQUE présentent une quantité négligeable.

En effet, au niveau des chantiers de réhabilitation, il existe un indicateur de performance lié aux déchets, dont les terres excavées, générés par l'activités des travaux qui sont susceptibles d'être valorisés ou traités (Cf. objectif B.).

Biodiversité :

Au niveau du siège de l'entreprise, SPAQUE n'utilise qu'une partie d'un bâtiment ayant une superficie totale de 13.922 m². EN 2019, SPAQUE en occupait 55.6%, soit une surface de 7.741 m².

Outre le siège, au niveau des sites gérés par SPAQUE, nous promovons la biodiversité quand cela est possible. A titre d'exemple :

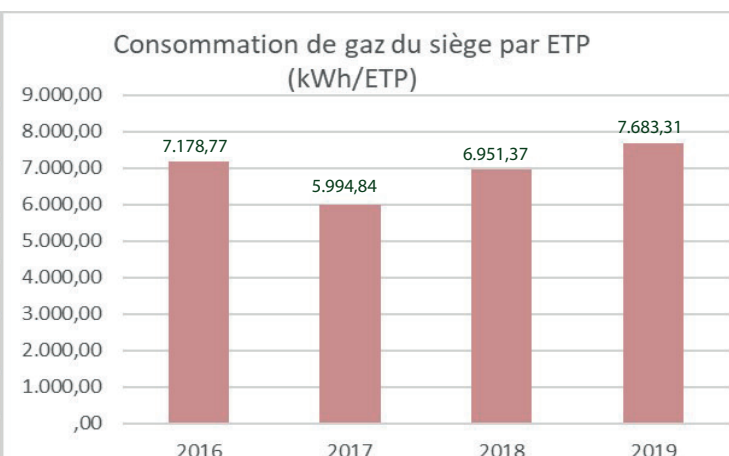
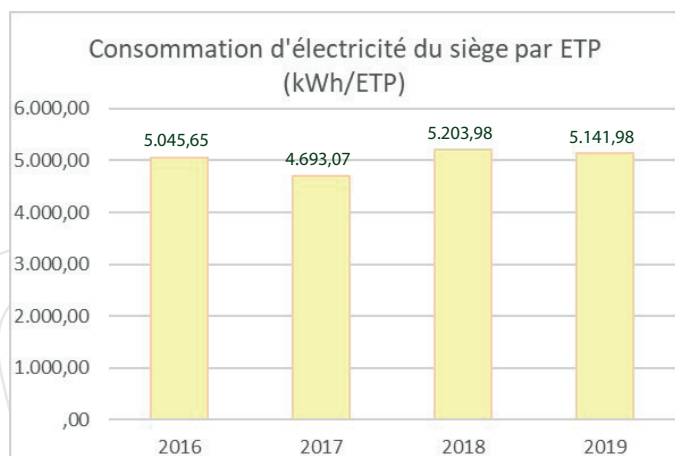
- Sur le site d'Acierie Allard : des ruches ont été placées et sont gérées par un apiculteur de la région;
- Sur le site de Mellery : un projet de préservation de l'hirondelle des rivages est mené en partenariat avec la DNF.

Enfin, dans le cadre de ses réhabilitations, SPAQUE intègre les recommandations liées à la biodiversité. En effet, certains sites que nous réhabilitons abritent parfois des espèces végétales ou animales protégées. Dans ce cas, SPAQUE procède à un inventaire faunistique et floristique détaillé puis prend contact avec la DNF pour établir des mesures de protection et/ou de compensation qui seront nécessaires durant les travaux de réhabilitation. Ces mesures vient, par exemple, la réalisation de massifs empierrés pouvant servir d'habitat aux reptiles (couleuvre, lézard des murailles), des amas de bois morts, des mares temporaires pour les crapauds calamites, le déplacement de plantes (pensées calaminaires, ...), ...

A titre d'exemple, en 2018, SPAQUE a confié la réalisation d'une étude écologique à la société Nature in progress avant le début de la réhabilitation globale du site Vieille-Montagne à Grâce-Hollogne. Les résultats obtenus ont ensuite été intégrés dans la poursuite des travaux d'assainissement et les recommandations concernant la biodiversité ont été prises en compte.

Energie :

Année		2016	2017	2018	2019
ETP		81	85	83	81
Electricité	Kg	408.698,00	398.911,00	431.930,00	416.500,00
	kg/ETP	5.045,65	4.693,07	5.203,98	5.141,98
Gaz	Kg	581.480,00	509.561,00	576.964,00	622.348,00
	kg/ETP	7.178,77	5.994,84	6.951,37	7.683,31



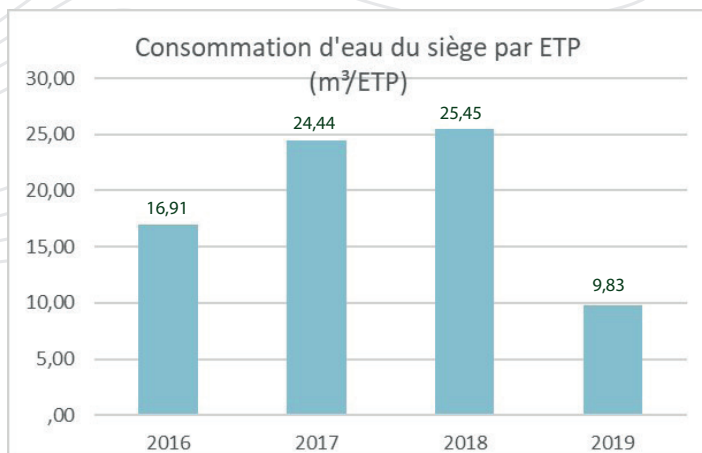


assainir · valoriser les sols

spaque

Eau :

Année		2016	2017	2018	2019
ETP		81	85	83	81
Eau	Kg	1.370,00	2.077,00	2.112,00	796,00
	kg/ETP	16,91	24,44	25,45	9,83

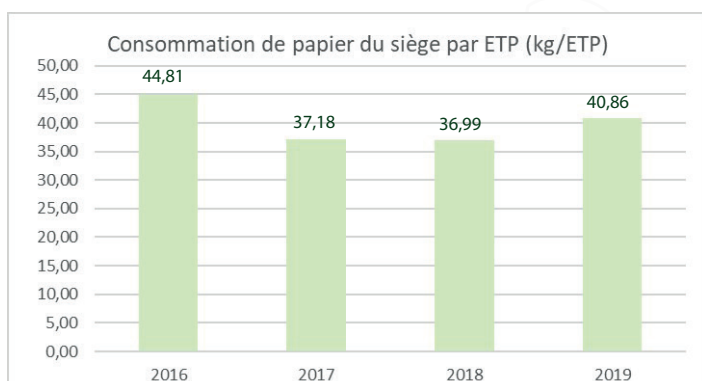


Sur base du graphique ci-avant, on constate une diminution drastique de la consommation en eau de l'année 2019 par rapport aux années précédentes. Après vérification des relevés, il ne semble pas y avoir d'erreur de lecture à ce niveau et le gestionnaire du bâtiment a changé fin 2018 de sorte qu'il n'a pas de vue sur les travaux effectués au préalable. Il est aussi important de mentionner que les compteurs sont des compteurs généraux pour l'ensemble de la consommation du bâtiment et que le bâtiment n'est pas entièrement occupé par SPAQUE.

En revanche, au niveau de SPAQUE, on constate que le nombre de signalement de fuites d'eau des WC a drastiquement diminué en 2019 par rapport aux deux années précédentes. L'intervention du gestionnaire du bâtiment fin 2018 pour réparer les différents WC et urinoirs problématiques pourraient expliquer en partie cette diminution de consommation.

Matière :

Année		2016	2017	2018	2019
ETP		81	85	83	81
Consommation de papier	Kg	3.630,00	3.160,00	3.070,00	3.310,00
	kg/ETP	44,81	37,18	36,99	40,86



L'électricité, la consommation de gaz pour le chauffage du bâtiment et la consommation sont notamment des aspects pris en compte dans le calcul du bilan carbone (cf. objectif C).

Cependant comme déjà précisé dans le préambule, le déménagement vers de nouveaux bureaux au début de l'année 2020 ne permettra pas de suivre une évolution objective au niveau de ces différents aspects environnementaux propres au bâtiment.



Les objectifs antérieurs et leurs résultats

Au cours des revues de direction successives, des objectifs spécifiques liés à l'impact direct des activités de SPAQUE sur l'environnement ont été définis.

A.1 Réduire le nombre d'incidents environnementaux sur chantier d'investigations

La cible à atteindre est de moins de 5 % d'accidents d'environnementaux sur tous les chantiers d'investigations menés.

Sept campagnes d'investigation ont été menées durant l'année 2019 (59 jours au total) et deux incidents environnementaux (légers, 2 fuites d'huile) soit 3,38% -> cible atteinte (< 5 %).

Action correctrice appliquée directement: tissus absorbant, prise d'échantillons de contrôle pour vérifier la non contamination et évacuation des terres identifiées comme impactées à charge du foreur.

Nom du site	Nombre de jours ouvrables de campagne d'investigation	Nombre d'incidents environnementaux survenus pendant la campagne d'investigations	Action corrective requise
Grands Prés	9	0	/
Lumat	22	1	Fuite d'huile hydraulique. Les terres impactées excavées et évacuation en fin de chantier
Ateliers centraux	10	1	Fuite d'huile hydraulique. Kit fuite d'huile (absorbant + granulé)
Horloz	1	0	/
Chantier naval de Thuin	5	0	/
CCC	10	0	/
Aérodrome militaire	2	0	/
Total	59	2	

2 accidents environnementaux sur 59 jours ouvrables soit 3,38%.

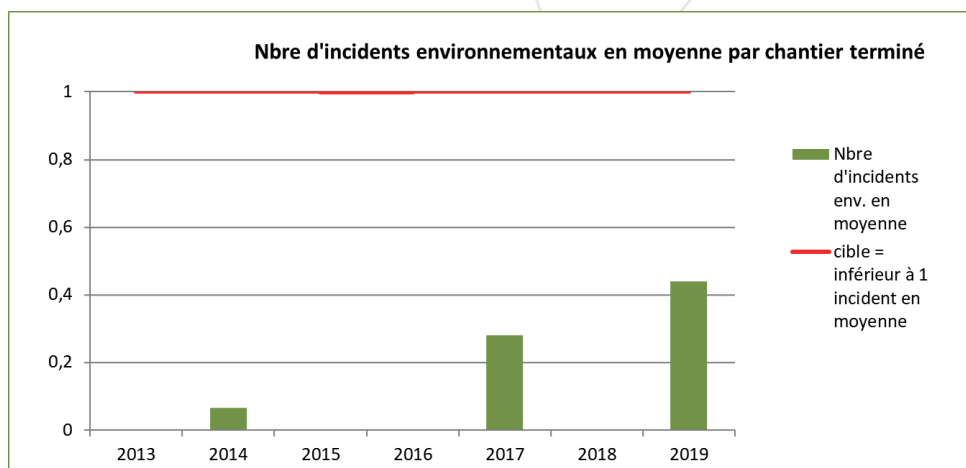


A.2 Réduire le nombre d'incidents environnementaux sur chantier de réhabilitation

L'objectif est de réduire les incidents environnementaux par chantier. L'indicateur montre que nous avons eu, cette année, 4 incidents environnementaux qui comme toujours, ont trait à une fuite de liquide hydraulique suite à une défaillance machine. La valeur atteinte par cet indicateur est inférieure à la cible fixée qui était d'un incident maximum par chantier. Les chantiers pour lesquels une réception provisoire a eu lieu en 2019 et pour lesquels un monitoring des incidents environnementaux a été réalisé sont les suivants :

Chantier	Incident envir.
Réhabilitation des sites «AMS Sud» et «Charbonnage n° 19 de Bas Long Prés» – Etape 1 - Démantèlement des structures enterrées - Ht1509-010 et Ht1503-012	0
Réhabilitation du site «Laminiers de Jemappes» à Mons - Phase 2 - Etape 3 – Finalisation de la réhabilitation de la partie Nord - Ht5105-003	0
Réhabilitation du site « Cristalleries Val Saint-Lambert » à Seraing - Phase 2 – Prise en charge des pollutions sur la partie Sud du site - Lg6504-013	0
Réhabilitation du site « Centrale électrique de Marchienne-au-Pont » à Charleroi – Etape 3 – Réhabilitation des sols	0
Réhabilitation du site «Carcoke» à Tertre - Phase 3 - Réhabilitation des sols	1
Réhabilitation du site « Usine Cockerill » à Seraing – Phase 2 – Etape 2 – Réhabilitation des sols - Partie Gastronomie - Lg6504-009.18	0
Réhabilitation du site «Lumat» à Charleroi – Etape 2 – Réalisation de layons de sécurisation géotechnique - Ht1512-002	3
Réhabilitation du site «Rivage» à Charleroi – Travaux de réhabilitation - Ht1515-003	0
Réhabilitation du site « Ateliers centraux » à Seraing – Phase 1 – Etape 1 – Travaux de déconstruction partielle - Lg6503-006.07	0

La cible à atteindre est d'enregistrer moins de 1 accident environnemental par chantier. Cette moyenne est calculée sur le nombre total de chantier par an.



Cible : <1 accident par chantier.

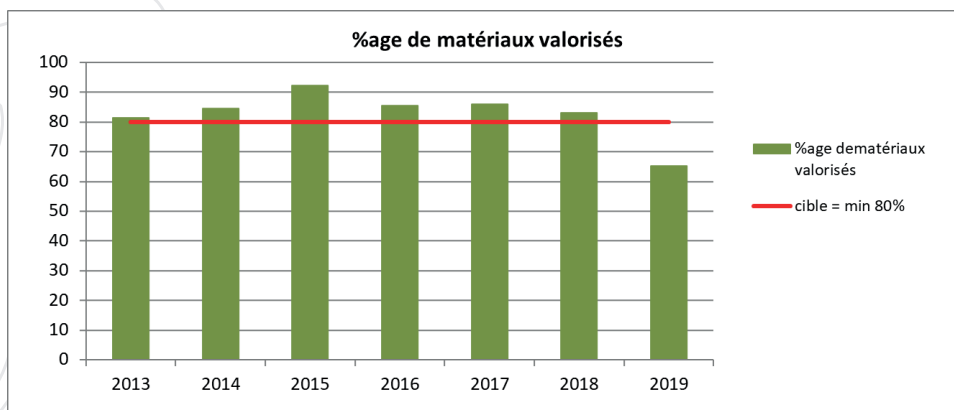
B. prendre en compte une composante environnementale dans les travaux de réhabilitation.

Les cahiers de charges de travaux mettent l'accent sur les propositions de matériaux valorisés et recyclés dont les terres excavées par rapport au flux total de matériaux générés par les travaux. Ils incitent, dans les limites du possible, les entrepreneurs à préférer la valorisation à la mise en décharge.

Il a été calculé uniquement pour les chantiers terminés (réception provisoire accordée) durant l'année 2019.

Voici les résultats site par site pour 2019 :

Chantier	% valorisation
Réhabilitation des sites «AMS Sud» et «Charbonnage n° 19 de Bas Long Prés» – Etape 1 - Démantèlement des structures enterrées - Ht1509-010 et Ht1503-012	50
Réhabilitation du site «Laminoirs de Jemappes» à Mons - Phase 2 - Etape 3 – Finalisation de la réhabilitation de la partie Nord - Ht5105-003	5,32
Réhabilitation du site « Cristalleries Val Saint-Lambert » à Seraing – Phase 2 – Prise en charge des pollutions sur la partie Sud du site - Lg6504-013	79,07
Réhabilitation du site « Centrale électrique de Marchienne-au-Pont » à Charleroi – Etape 3 – Réhabilitation des sols	67,57
Réhabilitation du site «Carcoke» à Tertre - Phase 3 - Réhabilitation des sols	NA (décharge)
Réhabilitation du site « Usine Cockerill » à Seraing – Phase 2 – Etape 2 – Réhabilitation des sols - Partie Gastronomica - Lg6504-009.18	85,84
Réhabilitation du site «Lumat» à Charleroi – Etape 2 – Réalisation de layons de sécurisation géotechnique - Ht1512-002	NA (sécurisation géotechnique)
Réhabilitation du site «Rivage» à Charleroi – Travaux de réhabilitation - Ht1515-003	70,78
Réhabilitation du site « Ateliers centraux » à Seraing – Phase 1 – Etape 1 – Travaux de déconstruction partielle - Lg6503-006.07	98,29



Cible 80%

Cette année la cible de 80% n'est pas atteinte. Cela est dû principalement au chantier de réhabilitation du site «Laminoirs de Jemappes» à Mons (taux de valorisation = 5,32%). En effet, les terres polluées à prendre en charge pour ce chantier contenaient un pourcentage d'amiante nous imposant une évacuation quasi complète en décharge. Une valorisation ou un recyclage de terres n'est pas toujours possible vu leur contamination.

Néanmoins, grâce aux incitants mis en place par le biais des marchés publics, les entrepreneurs sont obligés de valoriser au maximum les déchets issus des chantiers ce qui nous permet d'obtenir un taux moyen de valorisation s'élevant, malgré cela, à 65,2%.

C. Objectifs liés à l'activité de bureau

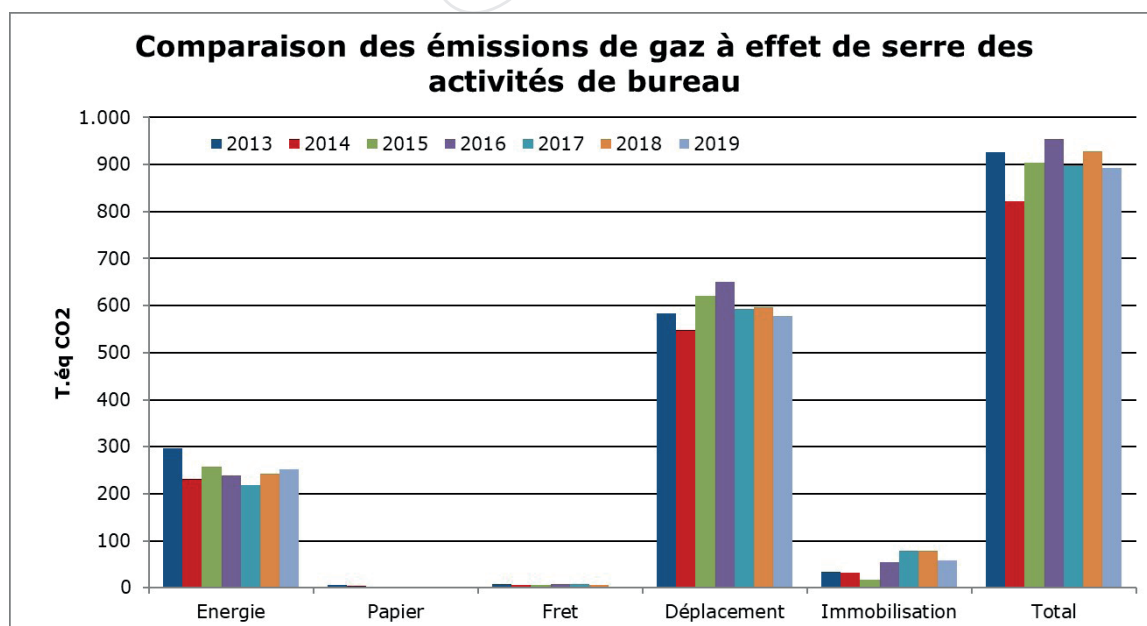
Des changements se sont imposés à la SPAQUE fin 2019, début 2020. Le déménagement de l'ensemble des services dans l'immeuble « Royal Avroy » a été l'occasion de relocaliser ceux-ci en fonction de la nouvelle structure organisationnelle de l'entreprise. Les services sont désormais répartis sur deux étages, l'ensemble des collaborateurs bénéficiant de bureaux lumineux et modernes ainsi que de nombreuses facilités. De son côté, l'immeuble s'inscrit dans les principes du développement durable avec un système de chauffage performant, une gestion intelligente de la consommation électrique, une isolation conforme aux normes actuelles, etc.

Pour calculer le bilan de gaz à effet de serre, nous nous sommes basé sur la méthodologie de l'ADEME. Les facteurs de conversion ont été tirés de la base de données de cette dernière. Les données sources permettant le calcul du bilan GES sont collectées via des sources externes (relevés de compteur, factures d'énergie, factures de carburant, ...) et des sources internes (nombre d'impressions, nombre de cahier consommés, distance domicile/lieu de travail, ...).

Plusieurs postes d'émission de gaz à effet de serre ont été pris en compte pour la réalisation du bilan GES des activités de bureau. Les objectifs liés à la consommation de papier et l'utilisation de biocarburant ont été directement inclus dans la méthodologie. Les différents postes analysés sont :

- Le poste « Energie » : 55,6 % de la consommation électricité et de gaz de l'immeuble dont SPAQUE est locataire (55,6 % correspondant au taux d'occupation des locaux de SPAQUE sur la surface totale du bâtiment).
- Le poste « Papier » : il s'agit ici de la consommation réelle et non pas des intrants. Les consommables pris en compte sont les feuilles A3 et A4 imprimées ainsi que les blocs à en tête (format A4 et A5).
- Le poste « Fret » : les émissions dues au fret intègrent l'approvisionnement en fournitures de bureau et en boissons ainsi que le nettoyage des vêtements et des textiles.
- Le poste « Déplacement » : missions professionnelles (bus, voiture, train, avion), déplacement domicile-travail et déplacement dans le cadre du nettoyage des bureaux. Le pourcentage de biocarburant entre également dans le calcul. Jusqu'à récemment, les seuls types de carburant utilisés dans la flotte de véhicule de SPAQUE étaient le diesel et le colza. On constate à présent un changement qui sera intégré dans la nouvelle méthodologie du calcul du bilan GES à partir de l'année 2020 (déclaration environnementale 2021).
- Le poste « Immobilisation » : prend en compte l'amortissement des véhicules de la flotte SPAQUE et les véhicules de la ligne hiérarchique.

Les émissions de gaz à effet de serre des différents postes liés à l'activité de bureau sont représentées ci-dessous, avec une comparaison entre les bilans 2013, 2014, 2015, 2016, 2017, 2018 et 2019 :



Le total des émissions de gaz à effet de serre générées par l'activité de bureau a diminué entre 2018 et 2019, passant de 928 T.éq.CO2 à 893 T.éq.CO2. Cette évolution est provoquée par :

- Une augmentation des émissions liées à la consommation énergétique du bâtiment, conséquence probable des fortes chaleurs de l'été;
- Une diminution des émissions liées aux déplacements du personnel de Spaque, conséquence d'une baisse prononcée dans les déplacements professionnels;
- Une diminution des émissions liées aux immobilisations de l'entreprise qui sont principalement constituées des véhicules de l'entreprise dont une partie a été revendue ou dont la période d'amortissement est arrivée à son terme.

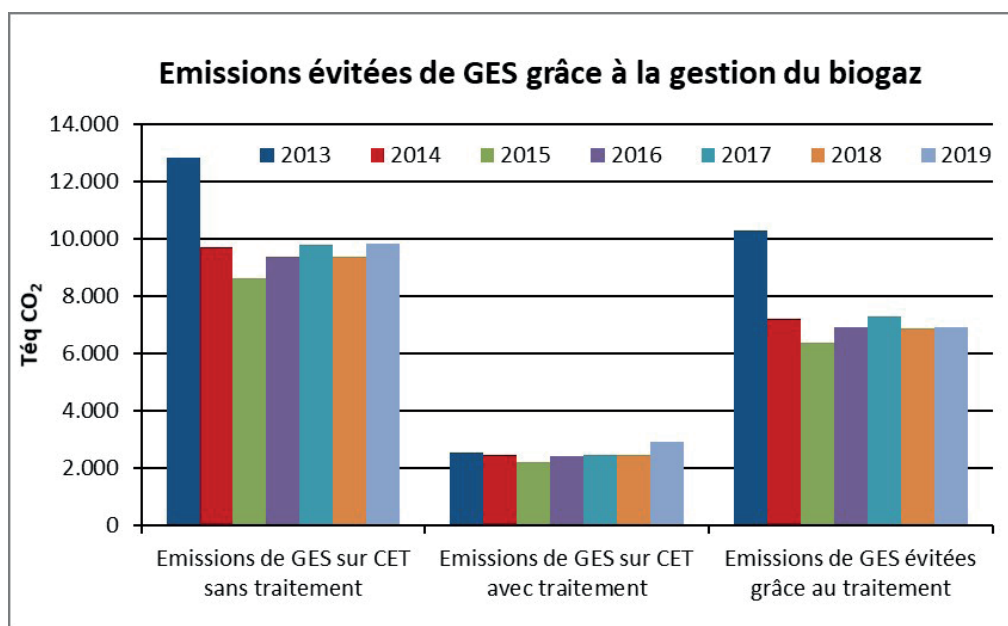
Les postes « Energie » et « Déplacement » restent les postes qui génèrent le plus de gaz à effet de serre.

D. Réduire la production de CO2 en tenant compte des économies de gaz à effet de serre générées par les autres activités de SPAQuE

La gestion du gaz de décharge et la production d'énergie renouvelable sont deux activités qui permettent à SPAQUE de réaliser des économies de gaz à effet de serre.

Pour identifier et quantifier l'impact relatif à la gestion du gaz de décharge sur les sites d'Anton, Mellery, Les Isnes, Fontilloi et Hensies, SPAQUE a décidé de comptabiliser les réductions d'émissions de CO2 que permet cette activité.

Les données résultantes de ce calcul permettent d'évaluer les émissions évitées de gaz à effet de serre grâce à la récupération et au traitement du biogaz, activités propres aux spécificités du métier de SPAQUE.



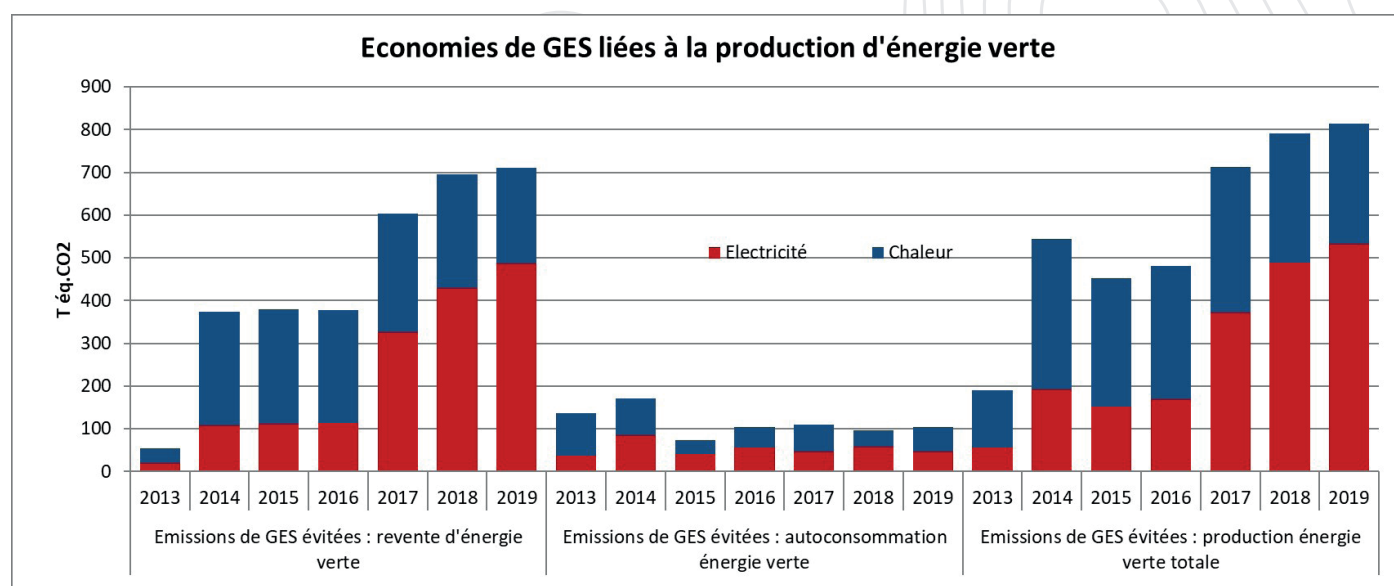
Les émissions évitées de GES grâce à la gestion du gaz de décharge sont calculées par la différence entre un scénario sans traitement où le gaz s'échapperait de la décharge, et un scénario avec traitement par l'intervention de SPAQUE.

Dans le scénario sans traitement, la totalité du méthane présent dans la décharge s'échapperait et contribuerait à renforcer le phénomène de réchauffement climatique.

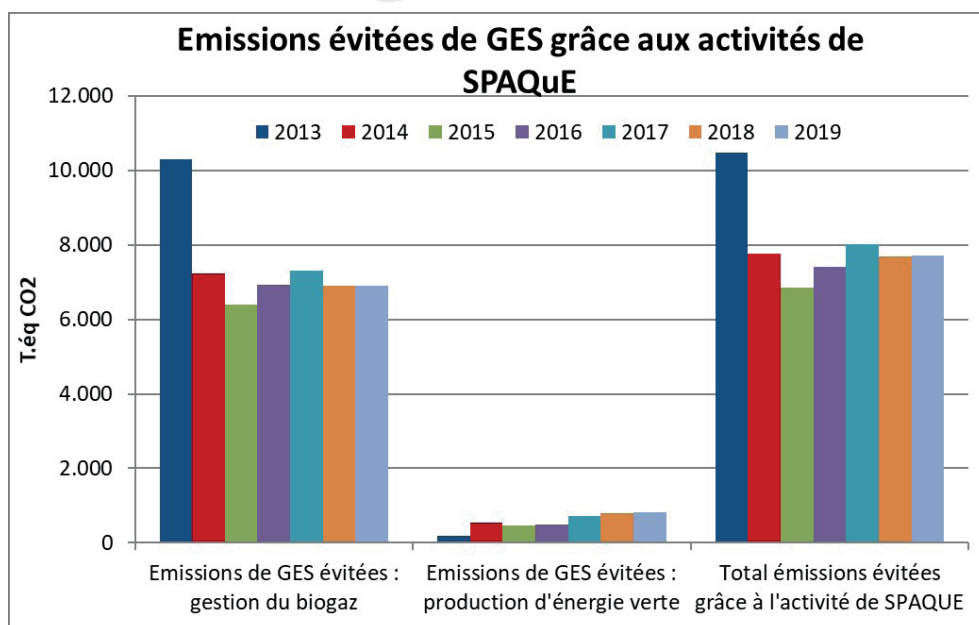
Dans le scénario avec traitement, l'intervention de SPAQUE permet la récupération du gaz de décharge. Ce biogaz peut ensuite faire l'objet d'un rejet après traitement (Mellery), d'une valorisation énergétique (Anton), ou d'un passage dans une torchère (Fontilloi, Hensies, Les Isnes). Les émissions avec traitement correspondent dès lors aux rejets de CO₂ dans l'atmosphère.

L'activité de gestion du gaz de décharge permet à SPAQUE de détruire du méthane, qui est un gaz à effet de serre beaucoup plus nocif que le CO₂ (potentiel de réchauffement global 28 fois plus important).

La production d'énergie renouvelable représente le second poste d'économie de gaz à effet de serre.



L'ensemble des émissions évitées par le traitement du biogaz et l'économie liée à la production d'énergie verte sont synthétisés dans le tableau suivant :



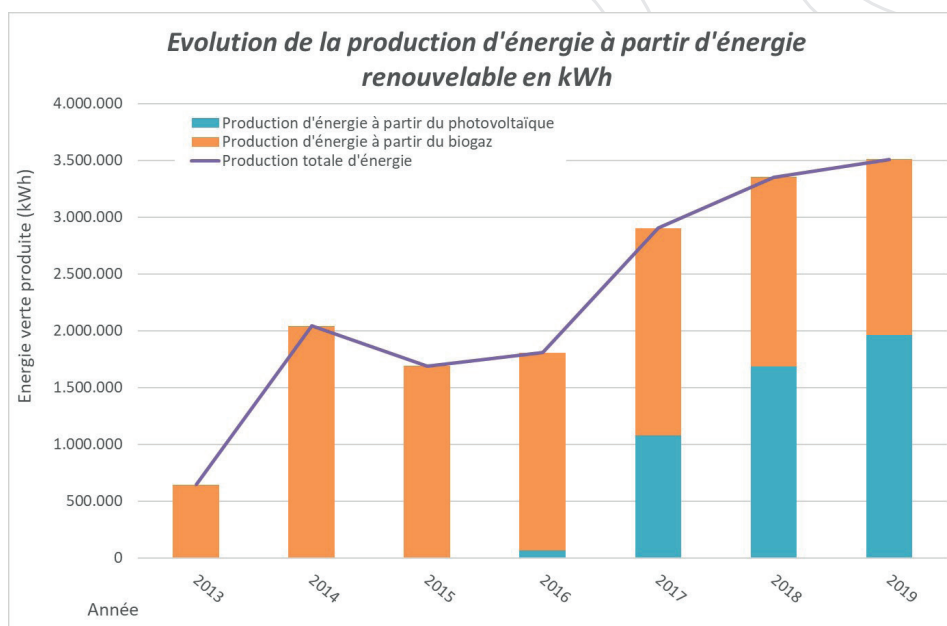
Les activités de gestion du gaz de décharge et de production d'énergie renouvelable ont permis à SPAQUE d'économiser 7.622 Téq.CO2 en 2019. Cette valeur est relativement constante par rapport à l'année précédente. Par rapport à 2017, les années 2018 et 2019 ont été marquées par de fortes chaleurs et de faibles précipitations ce qui impacte la production de biogaz.

Cet indicateur permet donc de démontrer l'intérêt de la gestion du gaz de décharge et de la production d'énergie renouvelable dans la lutte contre le réchauffement climatique.

E. Production annuelle d'énergie verte

- Anton : mise en fonctionnement d'un nouveau moteur à gaz de 115 kWc fin 2013.
- Les Isnes : arrêt définitif de la microturbine T404 (30 kWc) en février 2014. La microturbine restante T403 (30 kWc), s'arrête définitivement en avril 2015 (compresseur défectueux).
- Hensies : mise en service d'une centrale photovoltaïque de 10 kWc en juin 2016.
- Mellery : mise en service d'une centrale photovoltaïque de 5 kWc fin 2015.
- Safea : mise en service d'une centrale photovoltaïque d'1MWc fin 2016.
- Les Isnes : mise en service d'une centrale photovoltaïque de 5.5 kWc en juin 2017.
- Nouveaux atelier mécaniques : mise en service d'une centrale photovoltaïque de 750 kWc en mai 2018.
- Champ des 7 ânes : mise en service d'une centrale photovoltaïque de 11.59 kWc en juin 2018.

Année	Production annuelle d'énergie verte (kWh)
2010	1.083.341
2011	1.246.116
2012	351.514
2013	645.982
2014	2.043.222
2015	1.688.888
2016	1.808.182
2017	2.902.537
2018	3.353.843
2019	3.508.695



La production d'énergie verte est en légère augmentation entre 2018 et 2019, principalement grâce à la première année de production de la centrale photovoltaïque sur le site des Nouveaux Atelier Mécaniques. La production du moteur du site de Anton a quant à elle légèrement diminué.



En termes de communication

Dans l'exercice de ses activités, SPAQUE a toujours accordé une grande importance tant à la communication externe qu'interne.

En interne :

Le portail internet de SPAQUE comprend les organigrammes, la charte de gouvernance, le règlement d'ordre intérieur du Conseil d'Administration, les PV du Comité de Direction et du Conseil d'Administration, la délégation journalière, la délégation de signature, le règlement de travail, le règlement d'ordre intérieur, la grille barémique, etc.

Un projet intitulé « Digital 2022, un nouveau système de gestion documentaire » a débuté en juillet 2020. Il va permettre de développer le partage de l'information ainsi que la collaboration entre services, à optimiser le temps de travail, à faciliter l'accès aux documents et informations nécessaires pour la réalisation du travail au quotidien.

La phase I de ce projet consistera donc en la migration de l'intranet en fonction de l'analyse des besoins relative à la communication interne réalisée antérieurement.

En externe :

SPAQUE dispose d'un nouveau logo depuis 2020. L'adoption de ce logo doit désormais se traduire par un plan de communication qui vise non seulement à faire connaître la nouvelle identité graphique de SPAQUE mais est également l'occasion d'informer les différentes parties prenantes des évolutions récentes qu'elle a connues :

- un nouveau contrat de gestion;
- une nouvelle Déclaration de Politique Régionale;
- une nouvelle direction;
- le rapprochement avec la SOGEPA.

SPAQUE doit en outre définir une stratégie et une procédure de communication de crise (accident environnemental...). SPAQUE doit enfin communiquer sur ses méthodes et leur bien-fondé, leur pertinence, leur efficacité pour que celles-ci soient bien comprises et acceptées.



Élaborer un plan de communication externe

Il est proposé au travers du plan de communication externe de mettre en exergue le fait que la SPAQUE est une société environnementale d'utilité publique qui constitue le pôle d'excellence régional dans les métiers des sols pollués.

Elle dispose de l'ensemble de l'expertise des métiers relatifs aux sols pollués. Elle offre ses services aux partenaires publics et privés. Pour ce faire elle peut s'appuyer sur une expertise de 29 ans en matière de gestion globale des sols pollués (décharges, friches industrielles, interventions d'urgence, etc.).

Des vecteurs de communication modernes et variés

Outre le nouveau logo, différents outils de communication doivent être développés en vue de soutenir ce plan de communication : nouveau site web, nouvelle charte graphique, les médias (via communiqué et, le cas échéant, conférence de presse), les réseaux sociaux (notamment avec petits clips vidéo d'actualité chantiers et Facebook pour l'actualité chantier), les réunions de présentation, le tour des villes et communes, les clips vidéos métiers, un support de présentation animé, infographies.

Collaboration étroite entre la communication externe et la communication interne

Le changement de perception à l'extérieur ne pourra se faire que s'il est accompagné d'un changement de culture d'entreprise. La communication externe et la communication interne doivent donc travailler de concert.

Il n'y a pas eu de plaintes pertinentes en 2019.

Les demandes d'informations relatives aux différents systèmes et aux aspects environnementaux peuvent être introduites par le biais de différents processus (réseaux sociaux, réunions riverains, numéro vert, questionnaires sur terrain, ...) mais également par courrier ou par mail. Elles sont centralisées dans une banque de données.

SPAQUE insiste ainsi sur l'adéquation et la rapidité de la réponse à fournir aux demandeurs éventuels.

La déclaration environnementale peut être obtenue par simple demande et est disponible sur le site Internet.



Exigences légales en matière d'environnement

Afin de garantir le respect et la mise en conformité des exigences réglementaires, SPAQUE a fait appel à un service de consultance pour réaliser une mise à jour d'une veille réglementaire adaptée aux activités de SPAQUE et un audit réglementaire annuel des différentes activités essentiellement opérationnelles.

Cet audit n'a révélé aucune non-conformité par rapport aux dispositions légales applicables (notamment les arrêtés du Gouvernement Wallon spécifique à nos sites).

L'équipe des auditeurs internes s'appuie également sur la veille réglementaire tenue régulièrement à jour et contrôle ainsi la conformité par rapport à la législation par des visites sur le terrain.

Le présent rapport constitue un état des lieux de l'impact environnemental des activités de SPAQUE. Les impacts directs sont étroitement surveillés et des mesures préventives voire correctrices ont été appliquées dès que cela s'est avéré nécessaire.

Pour disposer d'une image encore plus fine de la réalité, il faudrait intégrer l'impact des activités mêmes de SPAQUE lorsqu'elles sont mises en œuvre. Or, toute la difficulté est là car chaque intervention de SPAQUE se solde inmanquablement par une amélioration de l'environnement.

Déclaration de validation - Certificats









Déclaration du vérificateur environnemental relative aux activités de vérification et de validation





Éditeur responsable :
Jean-François ROBE
SPAQUE Av. Maurice Destenay, 13 - B-4000 Liège

Photos :
SPAQUE sa (Philippe Saenen, Jean-Frédérick Delière)

Prochaine déclaration environnementale :
Septembre 2021



Général

Av. Maurice Destenay, 13

B-4000 Liège

+32 (0)4 220 94 11

www.spaque.be

